

## LES ALLOCATIONS DE RETRAITE DES DÉPUTÉS

**M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre, qui aime comparer les députés aux joueurs de la LNH.

D'anciens joueurs comme Gordie Howe et Bernard «Boom Boom» Geoffrion, qui furent parmi les meilleurs à avoir jamais évolué dans la ligue, touchent des pensions dont le montant est moins de la moitié de celles que reçoivent les pires députés, notamment de nombreux conservateurs et néo-démocrates battus aux dernières élections.

• (1445)

Quand le premier ministre cessera-t-il de pressurer les contribuables canadiens et modifiera-t-il le régime de pensions des députés?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre):** Monsieur le Président, le député semble croire qu'il ne mérite pas son salaire.

**M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster):** Monsieur le Président, je ne comprends pas que le premier ministre ne puisse pas faire la distinction entre une pension et un traitement.

Ma question supplémentaire concerne le fait que les joueurs les plus mauvais de la LNH sont congédiés, échangés ou envoyés dans les ligues mineures, alors que les pires députés jouissent d'un régime de pensions en or et ne craignent pas d'être révoqués.

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** Je suis certain que les députés aimeraient bien entendre la question que veut formuler leur collègue, et c'est pour cette raison qu'il a la parole. Je demanderais au député de poser sa question.

**M. Hermanson:** Comme je le disais, les joueurs les plus mauvais de la Ligue nationale sont congédiés, échangés ou même envoyés dans les mineures, tandis que les députés les plus mauvais jouissent d'un régime de pensions en or, et ne craignent pas d'être révoqués.

Quand le gouvernement prendra-t-il des mesures, à savoir l'instauration d'un mécanisme de révocation, pour permettre aux Canadiens d'expulser les députés inefficaces de leur équipe nationale?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre):** Monsieur le Président, j'ai envie de demander au député de nous expliquer comment il se fait que certains de ses collègues touchent une pension du gouvernement de l'Alberta. L'un d'entre eux, qui est présentement absent, occupe le fauteuil juste derrière le député. Nous aimerions que ces députés citent aussi des exemples qui s'appliquent aux membres de leur parti, à l'occasion.

Nous avons dit que nous examinerions le régime de pensions. Un comité sera chargé de le faire. Par ailleurs, je tiens à dire à tous que les députés touchent actuellement un traitement de 64 000 \$. Je comprends que le député ne s'attende pas à toucher

## Questions orales

de pension, sachant qu'il ne sera pas réélu. Je comprends cela. Par contre, ceux qui ont siégé longtemps au Parlement et qui se retrouvent sur le marché du travail à 51 ans, après avoir touché ce genre de salaire, je crois qu'ils méritent une pension.

Quant au cumul de pension et de traitement, nous sommes disposés à examiner la question dans le cas de ceux qui obtiennent un emploi du gouvernement. Nous sommes prêts à examiner le cas d'ex-députés tout jeunes qui touchent une pension, comme ce fut le cas d'un des députés du Bloc québécois qui a quitté la vie politique l'an dernier.

Par ailleurs, je n'aime pas le genre de déclaration qui donne à penser que les députés, qui gagnent moins qu'un directeur d'école ou d'hôpital, sont surrémunérés et ne rendent pas de services à la population canadienne.

\* \* \*

[Français]

## LE CODE CRIMINEL

**Mme Pauline Picard (Drummond):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Le ministre, hier, a paru très hésitant et embarrassé lorsqu'interrogé sur les intentions du gouvernement concernant la pratique d'excisions au Canada. Il a reporté d'un mois sa décision de modifier ou non le Code criminel.

Le ministre pourrait-il aujourd'hui s'engager à déposer rapidement les amendements appropriés pour criminaliser les pratiques d'excisions, plutôt que de reporter à plus tard sa prise de décision?

[Traduction]

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, je ne me rappelle pas avoir été embarrassé ou troublé par la question hier. Je considère que j'y ai répondu de manière directe et franche.

Ce que je voulais faire ressortir par ma réponse hier et ce que je veux préciser aujourd'hui, c'est que de l'avis de mon ministère et selon ma propre opinion, les dispositions actuelles du Code criminel suffisent amplement pour traiter comme un acte criminel toute agression comportant la mutilation des organes génitaux d'une femme.

J'ai déclaré hier qu'aucun motif culturel ne peut justifier une telle pratique au Canada; j'ai précisé que nous ne la tolérerons jamais et que nous voulons que quiconque entre au pays sache sans aucun doute possible qu'un tel geste ne sera pas toléré.

• (1450)

Afin de montrer que j'avais tout de même l'esprit ouvert à ce sujet et par respect pour la personne qui posait la question, j'ai dit que j'étais prêt à examiner s'il serait opportun de modifier le Code en ajoutant une disposition supplémentaire afin de désigner spécifiquement cette forme d'agression et de l'interdire en vertu de la loi.